ETABLISSEMENT CONVENTIONNE

aefe
Agence pour l'enseignement français à l'étranger

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE GESTION NUMERO 2
DU 20 OCTOBRE 2022

Liste des présents:

Membres avec voix délibérative:

- Mme Marija RADIC, parent élue, Vice-présidente,
- M. Olivier BRESSARD, parent élu, Trésorier,
- Mme Leila SEGHIER, Vice-Trésorière,
- Mme Muriel BERGEON-COURTOIS, parent élue,
- M. Nathanaël TILLY, parent élu,
- M. Roland JANKOVIC, parent élu,

Membres avec voix consultative:

- Mme Christine CHOURRE, Proviseure de l'Ecole Française de Belgrade,
- M. Milan MARTINOVIC, Directeur exécutif,
- M. Mehmet MEYDAN, Consul de l'Ambassade de France en Serbie,
- M. Stanislas PIERRET, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle, remplacé par M. Franck HIDDINGA

Excusés:

- M. Kevin BOJIC, représentant des personnels,donne procuration à Mme Muriel BERGEON-COURTOIS, parent élue.
- Mme Murielle DUCROO, Directrice de l'École Française de Belgrade,
- M. François ALLAIN, personne qualifiée, Président, donne procuration à Monsieur Olivier Brossard, Trésorier

17h42 début de réunion.

Voix exprimables en début de session : 08

La vice-présidente du CG présente l'ordre du jour au CG pour validation. Elle rappelle que les questions rajoutées à l'ordre du jour doivent parvenir au moins 24h avant la tenue de la réunion.

I. Vote du PV du 22 septembre 2022

Les membres du CG sont invités à voter, le PV du CG n°1 du 22/09/2022.

Décision du comité de gestion:

Votants : 8

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 2

Décision : Le conseil de Gestion valide le procès verbal du 22 septembre 2022.

II. Modification du règlement financier

Le directeur exécutif souhaite l'accord du conseil de gestion pour inscrire la modification du règlement financier précédemment votée lors du CG du 22/09/2022 à savoir :
« Les frais de réinscription seront payables avec la facture du premier trimestre, de l'année en cours. »

Vote: Etes vous pour la modification du règlement financier dans ces termes ?

Décision du comité de gestion:

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Décision : Le conseil de gestion valide la modification du règlement financier

III. Augmentation des frais de scolarité

M. le Trésorier indique que le budget pour l'année prochaine est en cours d'élaboration. De ce fait, la question sur une éventuelle augmentation des frais de scolarité est reportée à un CG ultérieur pour une discussion et une réflexion qui pourra plus largement porter sur une révision de certains points des statuts.

IV. Recrutement service comptabilité

Le Directeur exécutif demande donc l'accord du Conseil de gestion pour remplacer l'externalisation du service de comptabilité par le recrutement d'un employé à temps partiel pour une optimisation du service et un gain financier.

Vote: Etes vous pour le recrutement d'un employé à temps partiel pour remplacer le service actuellement externalisé de comptabilité ?

Décision du comité de gestion:

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Décision: Le conseil de gestion approuve le recrutement d'un employé à temps partiel pour remplacer le service externalisé de comptabilité.

V. Demande d'aide au fonds de solidarité

Le Directeur exécutif présente la demande d'une famille qui fait appel au fonds de solidarité.
Le conseil étudie le cas et après discussion et réflexion le montant proposé à la famille est de 75% des frais de scolarité.

Vote: Etes vous pour l'attribution d'une aide à une famille dont le dossier a été présenté au fonds de solidarité à hauteur de 75% du montant des frais de scolarité ?

Décision du comité de gestion:

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Décision: le Conseil de Gestion approuve l'attribution de cette aide.

VI. Contentieux

Le Directeur exécutif annonce le rejet du pourvoi en cassation pour le contentieux qui oppose l'école à Mme X.
Il demande l'approbation du conseil de gestion pour clôturer le contentieux par un règlement financier à hauteur de 90.000€ euros.

Vote: Autorisez-vous le directeur exécutif à clôturer le 2ème procès de Mme X par un règlement financier à hauteur de 90.000€ ?

Décision du comité de gestion:

Votants : 8

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 1

Décision: le Conseil de Gestion approuve le règlement du contentieux à hauteur d'un montant de 90.000€

VII. Prime pour les employés

Le Directeur exécutif propose l'attribution d'une prime 200€ à titre exceptionnel à deux employés pour leur implication et leur travail.

Vote: Êtes-vous pour l'attribution d'une prime exceptionnelle à deux employés, à hauteur de 200€ ?

Décision du comité de gestion:

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Décision: le Conseil de Gestion approuve l'attribution d'une prime exceptionnelle à 2 employés à hauteur de 200€.

VIII. Rappel du calendrier des élections pour l'AGO du 28 novembre

Mme Chourré rappelle le calendrier des élections pour l'AGO du 28 novembre et sollicite la participation des membres du CG pour la tenue du bureau de vote.

IX. Objectifs annuels du Directeur Exécutif

Concernant les objectifs annuels du Directeur Exécutif, la discussion est reportée à un prochain CG.

X. Commission recrutement des personnels

Compte tenu d'un dysfonctionnement constaté à l'embauche d'un personnel n'ayant pas fourni un extrait de casier judiciaire, Mme Seghier s'enquiert de l'existence d'une commission de recrutement qui aurait été utilisée à une époque. Mme la Proviseure indique qu'il n'y a aucune existence d'une telle commission dans les statuts. La discussion est engagée.

M. le Consul n'est pas d'accord avec l'idée d'une telle commission de recrutement mais propose plus de transparence de l'école dans le recrutement.

Mme la Vice-présidente demande à M. le Consul si l'école pourrait avoir plus d'informations, via l'ambassade, pour améliorer le recrutement, si nécessaire ?

M. le Consul répond que les services de l'ambassade sont à la disposition de l'école pour des compléments d'information sur les candidats.

Après échanges, le conseil de gestion demande au chef d'établissement de préparer une liste exhaustive des employés de l'école et de nous informer des mouvements des personnels entrants et sortants.

XI. Sorties pour les élèves

Question rajoutée à l'ordre du jour par Monsieur Rankovic : des parents se plaignent qu'il n'y a pas assez de sorties

Mme la Proviseure liste un certain nombre de sorties prévues dans l'année, qui devront être approuvées par le conseil d'établissement, devant se tenir prochainement.

M.BRESSARD propose de communiquer aux parents la liste des sorties à venir sur le site de l'école.

ETABLISSEMENT CONVENTIONNE

aefe
Agence pour l'enseignement français à l'étranger

XI. Revalorisation des salaires

Question rajoutée à l'ordre du jour par Monsieur Kevin Bojic. Cette question est reportée à un CG ultérieur car elle nécessite une plus grande visibilité sur le budget à venir.

Fin de la réunion : 19h28.

Mme Marija RADIC,
Vice-Président du CG

Mme Muriel BERGEON-COURTOIS
Membre Elue

ÉCOLE FRANÇAISE DE BELGRADE | FRANCUSKA ŠKOLA U BEOGRADU
PIB : 112534344 | MB : 18378400
Kablarska 31-35 - 11000 Belgrade - SERBIE | Tél. : 00.381.11 369 17 62
site : www.efb.rs | e-mail : efb.admi@efb.rs
facebook : www.facebook.com/francuskaskola/
instagram : www.instagram.com/ecole_francaise_de_belgrade/